

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013

Publication : 25/09/2013

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2013

DECISION

Numéro 13 – 08 – 064

Décision 6 : L'avenant à la convention de partenariat avec le centre hospitalier du Forez.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 28 août 2013, s'est réuni le jeudi 12 septembre 2013 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs)

Étaient présents : Madame Nadia Sémache, Messieurs Monsieur Jean-Paul Burdin (Vice-président), André Cellier (Vice-président); Claude Giraud (Vice-président), Monsieur Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

En 2012, le SDIS a signé des conventions avec le centre hospitalier de Montbrison et celui de Feurs pour la mise à disposition de personnels et de moyens de transport du SDIS 42 au profit de son Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR).

La participation du SDIS au fonctionnement du SMUR fait l'objet d'une indemnisation de la part des établissements hospitaliers. Cette indemnisation prend comme référence le même montant que celui utilisé pour les carences ambulancières soit 113 € par intervention en 2011 ; ce montant étant réactualisé par arrêté ministériel (cf. arrêté du 30 novembre 2006 modifié).

Les conventions avec le centre hospitalier de Montbrison et celui de Feurs pour la mise à disposition de personnels et de moyens de transport du SDIS 42 au profit de son SMUR doivent faire l'objet d'un avenant puisque les deux établissements hospitaliers ont fusionné et se dénommé dorénavant centre hospitalier du Forez.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique : Le bureau du conseil d'administration approuve le projet d'avenant à la convention de partenariat avec le centre hospitalier du Forez et autorise le Président à signer le document.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT